Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260604-202637-AR

Commune de Beaumont du Lac

DECISION N°2026/37

Objet : Marché
Remplacement de la porte du Foyer (salle polyvalente).

LE MAIRE de la commune de BEAUMONT DU LAC

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le budget primitif 2026 voté le 24 avril 2026,

Vu la délibération du 14 novembre 2025 autorisant les travaux de remplacement de la porte du foyer,

DECIDE

Article 1er : Le marché relatif au remplacement de la porte du foyer (salle polyvalente), est conclu avec l'entreprise ACCES LIMOUSIN P.A. Le Petit Bonnefond 87 590 ST JUST LE MARTEL.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de ces travaux est arrêté à la somme de 5 673.62 euros H.T. soit 6 808.34 euros T.T.C pour le remplacement de porte du foyer.
Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 21 du budget Principal.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à l'entreprise pour attribution.

Fait à Beaumont du Lac, le 04 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE BEAUMONT DU LAC 87

Serge ROUGIER